



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *deux* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la Commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année **1860**.

A Meaux, le *Dix* Décembre mil huit cent cinquante-neuf.

A. Morellet

N^o 1^{er}

Acte de Mariage
de
Louis François
Drevost,
et
Louise Céline
Maillaud.

9 Janvier.

Deux mil huit cent cinquante-neuf, le Lundi
neuf Janvier, aux heures de l'après-midi, Par devant nous
Adolphe De Siquiera, Maire de la Commune de
Trilbardou, en l'état public de l'état civil, des
Comptes publiquement dans la Mairie Commune,
Louis François Drevost, âgé de vingt-deux ans
accompli, Employé au Comp. d'Enregistrement
des Contributions Directes de la Commune de
Trilbardou; fils majeur et mineur quant

au Mariage de Jacques François
Dierot, âgé de quarant deux ans, Canton de
Sto le Canal de Lourey, demourant à Willibron, et
ici présent en personne, et consentant au présent
Mariage, et de Louise Louise Honorée
Viret, âgée de dix huit ans, Willibron de vingt
neuf ans, nul huit cent cinquante, d'une
part, Et Louis Céline Maillard, âgée
de dix huit ans, de l'autre, Manches, née
et demourant à Willibron; fille unique de Louis
Etienne Maillard, âgé de cinquante trois ans,
Dierot, et de Céline Amélie Maillard, âgée
de quarant trois ans, sans Profession, demourant
ensemble avec Willibron; lesquels au si
présents en personne, nous ont déclaré consentir
au présent Mariage. Le tout est ci dessus
constaté ainsi qu'il résulte des Actes de Naissances
de L'époux et de L'épouse, ainsi que l'acte de
Décès de la mère de L'époux, qui nous ont
été produits, et qui nous avons vu les yeux;
lesquels après avoir été paraphés par nous,
et par les parties produisantes, restent annexés
au présent acte. Lesquels nous ont requis de
procéder à la célébration du Mariage, conjoint
entre eux, et dont les Publications nous ont faites
en notre Mairie, le Dimanche dix huit et
vingt deux Décembre, nul huit cent cinquante
neuf, à l'heure de midi. Aucune opposition
au dit Mariage ne nous ayant été signifiée,
nous nous sommes à deux acquiescés; après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées,
ainsi que du Chapitre six de Code Civil relatif
au Mariage, avons donné au futur époux



et à la future épouse. S'ils vadaient se séparer
pour marier pour femme; chacun d'eux ayant
l'épouse séparément et affirmativement, nous
Déclaré au nom de la loi, que le sieur Louis
François Dierot, et la demoiselle Louise Céline
Maillard, étaient unis en Mariage. D'après
la loi du dix juillet nul huit cent cinquante,
Nous avons interpellé des deux futurs époux,
ainsi que les personnes présentes, autorisés au
le présent Mariage, a nous Déclaré, s'il
avait été fait entre eux, un Contrat de Mariage;
Lesquels nous ont tous attesté, qu'il n'en
avait pas été fait. De quoi nous avons dressé
acte au de Champ, en présence de Louis
Joseph Viret, âgé de quarant dix ans,
Canton de Willibron, demourant à Willibron, Canton de
Lieu des Ouzes, oncle maternel de L'époux; de
Mathias Victor Thévoz, âgé de quarant cinq
ans, Marinier, demourant à Conving, Pâraire
et oncle paternel de L'époux; de Jacques
François Maillard, âgé de dix huit dix ans,
Dierot, demourant à Conving, Canton de
Dammarthen en Gôle, grand père maternel de
L'époux; de Jules Herman Maillard, âgé de
neuf dix ans, Mâçon, demourant à Dammarthen,
Canton de Othos, Canton de Dammarthen en Gôle, Pâraire
et oncle maternel de L'époux, et tous quatre témoins majeurs
lesquels ont ainsi que les parties Contractantes, signé avec nous
le présent acte, après lecture faite.

L. C. Maillard L. E. H. G. G.
Dierot & Maillard
L. F. Thévoz
Louis Céline Maillard
pour Dierot

N^o 2.

Acte de Naissance
de
Elisabeth Marie
Levoq.

10 Janvier.

Par un mil huit cent soixante, Le Neuf
Janvier, nous being Du Palais, par devant nous
Nicolas De Liguiera, Maire et officier public
De La Ville Civil De La Commune De Trilbardou; est
Compara Philippe Dominique Levoq, age de vingt
six ans, Meneur, demeurant à Trilbardou,
Lequel nous a déclaré qu'il a une femme Du
Natif, il lui est né en son domicile, une
Enfant qu'il nous présente, et que nous
Reconnaissons être Du Sexe féminin, et à
Laquelle il a donné Le Nom De Elisabeth
Marie; Laquelle enfant il a eue De son légitime
Meneur, avec Elisabeth Victoire Vertebot,
Age De Vingt quatre ans, sans Profession,
Demeurant à Trilbardou avec son mari, Lesdites
présentation et Déclaration nous ont été faites en
présence De Pierre Marteau Tavernier, agé
De trente huit ans, Meneur, et Jean Baptiste
Lectère, agé De soixante deux ans, Vissereux,
tous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou,
et proche voisins Dudit Déclarant; Lesquels ont
signé avec nous le présent acte, après lecture faite,
excepté le père De L'enfant comparant, qui nous
a déclaré ne savoir signer.

Le Maire
Cavernier
Le Neveu

N^o 3.

Acte de Naissance
de
Emile Marin.

12 Janvier.

Par un mil huit cent soixante, Le Neuf
Janvier, nous being Du Palais, par devant nous
Nicolas De Liguiera, Maire et officier public
De La Ville Civil De La Commune De Trilbardou; est
Compara Louis Firmin Marin, agé de vingt



N^o 4.

Acte de Mariage
de
Magloire Mamias
Dubois
et
Reverin Caton.

6 février.

trois ans, Meneur, demeurant à Trilbardou;
Lequel nous a déclaré qu'il a une femme Du
Natif, il lui est né en son domicile, un Enfant
qu'il nous présente, et que nous reconnaissons
être Du Sexe masculin, et auquel il a donné
Le Nom De Emile; Lequel enfant il a eue
De son légitime Mariage, avec Perrine Delastique
Levoq, agé de vingt quatre ans et demi, sans
Profession, demeurant à Trilbardou avec son
Mari; Lesdites présentations et Déclarations nous ont
été faites en présence De Louis Marin, agé
De cinquante un ans, Meneur, père Dudit
Déclarant, et Michel Adolphe Dupuis Tharion,
agé de cinquante trois ans, Guillou Labille,
proche voisin Dudit Déclarant, tous deux témoins
majeurs demeurant à Trilbardou; Lesquels ont
signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Martin L. Marin
L. Marin
L. Marin

Par un mil huit cent soixante, Le six
février, nous being Du Palais; par devant nous
Nicolas De Liguiera, Maire De La Commune
De Trilbardou, et officier public De La Ville Civil;
Sont Compara publiquement De La Maison Commune,
Magloire Mamias Dubois, agé de vingt sept
ans, meuf Noir, Meneur, né et demeurant
à Trilbardou; fils majeur De Charles Nicolas
Dubois, agé de soixante trois ans, agé de

Mauricio, et de Julie Aubierge, Malabar, âgée
de deux ans cinq ans, sans Profession, demeurant
actuellement à Crilbaron; Lesquels ici présents en
personne, nous ont déclaré Consentir au présent Mariage
d'une part. Et Robine Caron, âgée de
vingt cinq ans huit mois, sans Profession,
me de demeurant à Northon, Canton de Dinanville
en Coile, femme en mariage; fille majeure de
Jacques Simon, Caron aîné de son côté. un
Cousin. Mauricio, et de Jeanne Perrine Debarne
âgée de cinquante six ans, sans Profession,
demeurant ensemble au dit Northon; Lesquels
aussi ici présents en personne, nous ont
déclaré Consentir au présent Mariage d'autre part.
Le tout est ci dessus constaté, ainsi qu'il résulte
des Actes de Naissance de L'époux et de
L'épouse, qui nous ont été produits, et qui nous
ont été sous la main; Lesquels après avoir
été paraphés par nous et par les parties susdites, y
restera annexés au présent acte, desquels nous
nous acquiescions de procéder à la célébration du Mariage
projeté entre eux, et dont les Publications ont
été faites tant au Notre Marié, qu'en celle de
Northon, devant les Dimaucbes quinze et
dix-huit de ce présent mois, dernier, à l'heure de midi, et
après un Certificat délivré par Monsieur le
Notaire de la Communauté de Northon, en date
du vingt neuf janvier dernier, lequel après
avoir été paraphé par nous, et par les parties
présentes, restera annexé au présent acte;
Aucune opposition au dit Mariage, ne nous
ayant été signifiée pendant trois à leur réquisition;
après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus



mentionnées, ainsi que du Chapitre Six, du Code
Civil relatif au Mariage, avons demandé au futur époux
et à la future épouse, s'ils voulaient se prêter
sans Marié et sans femme; Chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement, avons déclaré
au Nom de la Loi, que les dits Margite et Stanislas
Debarne, et la demoiselle Perrine Caron, étaient
unis en Mariage. Depuis lequel de dix mille
oultre nous ont assisté, nous avons interpellé, les
dits futurs époux, ainsi que les personnes présentes
autour du présent Mariage, à nous déclarer s'il
avait été fait entre eux, un Contrat de Mariage;
desquels nous ont tous attesté, qu'il n'en avait point
été fait. De quoi nous avons dressé acte sur le Champ
en présence des dits Margite Margyotte Dubois
âgée de quarante un ans Marchand Epicière, frère
de L'époux; de Pierre Margeline Caron, âgé
de quarante ans Mécenier, parain de L'époux,
tous deux demeurant à Crilbaron; de celle
d'Yvonne âgée de vingt huit ans Mauricio
demeurant à Bonchaud, beau frère de L'épouse; de
Martin Simon Caron, âgé de trente quatre ans,
Mauricio, demeurant à Genecé la Chapelle.
Lesquels ont ainsi que les parties Contractantes
signé avec nous le présent acte, après lecture faite,
excepté L'époux, son frère et sa mère, ainsi que
L'épouse son père et sa mère qui nous ont déclaré
ne savoir signer.

M. Gavormier Polier
O. Japault M. Caron
2^{de} de septembre 70

N^o 5.

Acte de Décès
de
Elisabeth Virginie
Lecoq.

1^{er} Février

Par mil huit cent soixante, Le
Sieur Juvier, curé de Saint-Pierre de Paris; par devant nous
Notaire Public de L'Église de Paris, et officier public
de L'État Civil de La Communauté de Crillardon;
Soyez Comparus les Sieurs Philippe Dominique
Lecoq, âgé de vingt cinq ans, et Marié, et
en Pierre Magloire Carverrier, âgé de quarante
ans, et Alexis, tous deux témoins majeurs,
demeurant à Crillardon; Le premier père, et
le second proche voisin de la défunte et après
nommé; lesquels nous ont déclaré que Elisabeth
Virginie Lecoq, âgée de deux ans et demi, sans
Profession, née à Crillardon, fille
de Philippe Dominique Lecoq, premier témoin
ci dessus nommé, et de Elisabeth Victoire
Méthéol, âgée de vingt quatre ans, sans Profession,
demeurant ensemble à Crillardon, avec son mari;
est décédée au même lieu, au domicile de
son père et mère, hier, à onze heures
du soir; et après nous être assis de son décès,
après s'être le présent acte, que le second
témoin a seul signé avec nous, après lecture
faite de premier témoin, père de la défunte, nous
a déclaré ne savoir signer.

M. Carverrier

L. Desjourné

N^o 6.

Acte de Décès
de
Alexandre Théodore
Vaudoual.

2 Avril.

Par mil huit cent soixante, Le
Sieur Juvier, curé de Saint-Pierre de Paris; par devant nous
Notaire Public de L'Église de Paris, et officier public
de L'État Civil de La Communauté de Crillardon;
Soyez Comparus les Sieurs François Alexandre
Vaudoual, âgé de quarante ans, et Instituteur,



N^o 7.

Acte de Naissance
de
Jules Joseph
Soyer

12 Avril.

demeurant à Crillardon, et Alexandre Jean
Baptiste Vaudoual, âgé de huit ans et
demi, aussi justifié, demeurant à Noisy,
Canton de Claye Bouilly, d'une et même, tous
deux témoins majeurs, et fils de Jacques
ci après nommé; lesquels nous ont déclaré
que Alexandre Théodore Vaudoual, né de
soixante quinze ans et demi, ancien justicier,
né à Couilly, Canton de Crecy, d'une et
même, demeurant à Crillardon; fils de
François Alexandre Théodore Vaudoual, et
de Jeanne Marie Tare Crillardon, et épouse
de Marie Charlotte Laurant, âgée de soixante
deux ans, sans Profession, demeurant à Crillardon
avec son mari, et qui lui survit; est né le
même jour, en son domicile, hier, à onze heures
et demi du soir; et après nous être assis
de son décès, avons dressé le présent acte,
que les déclarants ont signé avec nous, après
lecture faite.

M. Vaudoual

L. Vaudoual

L. Desjourné

Par mil huit cent soixante, Le
Sieur Juvier, curé de Saint-Pierre de Paris; par devant nous
Notaire Public de L'Église de Paris, et officier public
de L'État Civil de La Communauté de Crillardon;
Soyez Comparus Louis Joseph Soyer, âgé de trente
six ans, Marié, demeurant à Crillardon;
Lequel nous a déclaré qu'hier à huit heures
du matin, il lui est né en son domicile, un
Enfant qu'il nous présente, et que nous

reconnaissons Ette Du Sexe Masculin, en
 auquel il a donné Les Prénoms De Jules
 Joseph; lequel enfant il a eu De son Legitime
 Mariage, avec Augustine Bernance Bouchet,
 âgé de trente ans, sans Religion, demeurant à
 Trilbardou, avec son mari. Lesdits présentations,
 en déclaration, nous ont été faites en présence de
 Louis Pierre Bouchet âgé de vingt trois ans,
 Mameurios, beau frère du déclarant, en Louis
 Honoré Boyer, âgé de vingt cinq ans, Mameurios,
 mesme d'iceluy déclarant, en deux témoins majeurs
 demeurant à Trilbardou; Et a ledit Sieur Bouchet
 prouvé légitimement le dit nom, signé seul avec nous
 le présent acte, après lecture faite. Le Sieur Louis
 Joseph Boyer, père de l'enfant, et le Sieur Louis
 Honoré Boyer, deuxième témoin, nous ont déclaré
 ne Savoir Signer. N. B. de Signeur

L'au Sieur Bouchet
 mil huit cent soixante, le dix
 seize Avril, aux heures du Matin; Pas devant
 nous Notaire Public, Nous de la Commune
 de Trilbardou, Et officier public de la Cité Civil;
 Seul Comparu publiquement Ledit Sieur
 Commune Bernance Honoré Charles, âgé de
 vingt deux ans, Catholique, né en demeurant
 à Neufmontiers, Canton de Vermandoisement de
 Meaux; fils majeur et mineur quant au
 Mariage de Nathilem Aubin Charles,
 âgé de cinquante cinq ans, Mameurios demeurant
 à Neufmontiers, ici présent en personne, et
 consentant au présent Mariage, en la Personne
 Marie Marguerite Requin de ses autres

N. 8.
 Acte de Mariage
 d'Armand Honoré
 Charles
 et
 Clémence Sophie
 Gausset.
 16 Avril.



Neufmontiers, d'une part. Et Clémence Sophie
 Gausset, âgée de dix neuf ans, Catholique, née
 en demeurant à Trilbardou, fille légitime de
 défunt Jean Étienne Gausset, (ici présent en Trilbardou,
 en la Catherine Françoise Niquin, âgée de
 quarante deux ans, Mameurios, demeurant à
 Trilbardou, de suite ici présent en personne), nous
 a déclaré consentir au présent Mariage d'autre part.
 Lesdits acte et de ses consorts, nous qu'il résulte
 de cet acte Les Noces de L'époux en L'épouse,
 ainsi que les actes de L'acte de la mère de L'époux,
 en la mère de L'épouse, qui nous ont été produits,
 et que nous avons vu les yeux; Lesquels actes ont
 été paraphés par nous, et par les parties forgeraies,
 restant annexés au présent acte. Lesquels
 nous ont requis de procéder à la Libération du
 Mariage projeté entre eux, en tout les Publications
 ont été faites, tant en Notre Nom qu'en celle
 de Neufmontiers, savoir: Les Dimanches premiers
 et trois Avril, présent Matin, de L'heure de midi,
 d'après un Certificat d'iceluy par nous L'ad'onné
 au Maire de la Commune de Neufmontiers, en date
 du trois Avril; lequel acte après être aussi paraphé
 par nous, et par les parties produites, restant annexé
 au présent acte. Aucune opposition au dit Mariage
 ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur
 réquisition, après avoir donné Lecture de toutes les
 pièces et de ses mentions, ainsi que du Chapitre
 six, du Code Civil relatif au Mariage; avons donné
 au futur époux en la future épouse, et à l'autre
 de prendre pour mari et pour femme, et par eux
 ayant répondu séparément et séparément, avons
 déclaré au nom de la loi, que le Sieur Armand

Approuvé par nous
mots rayés nuls de présent
Acte.

Clémence gaudet
Raquin
Raquin
A William
et a Charles
N^o Rodignon

Honorable Charles, en la demieselle Clémence Sophie
Cavot, étant tous en Mariage. Après de lui
Par ses qu'il lui ont fait, trois autres
appelés les deux futurs époux, ainsi que les personnes
présentes au présent Mariage, à savoir
Nicolas s'il avait été fait entre eux, un Contrat de
Mariage; lesquels nous ont tous attesté qu'il n'en
avait pas été fait. De quoi avons grevé acte
sur le Change en présence des Sieurs Jacques
Polyandre Charles, âgé de trente ans, Mécenier,
demeurant à Villardou, frère de l'époux; de
Alexandre Villain, âgé de trente cinq ans, Mécenier,
demeurant à Neuville, frère de l'époux;
de Etienne François Dubois, âgé de dix huit ans
sans au, Cultivateur, demeurant à Villardou, grand
frère par alliance de l'époux; Jean Nicolas
Raquin, âgé de soixante trois ans, Cultivateur,
demeurant à La Pléville L'Évêque, Contre de
Dammartin en Côte, père de l'époux, grand père
maternel de l'épouse; de Auguste Ferdinand
Raquin, âgé de quatre dix ans, Mécenier,
demeurant à Saint Soupplet Contre de Dammartin
en Côte, père de l'épouse, oncle maternel de l'épouse,
et les quatre témoins enjointes, lesquels ont ainsi
par les parties contractantes signé avec nous de présent
acte, après Lecture faite, excepté l'époux,
Doy père de la mère de l'épouse, qui nous ont
déclaré ne savoir signer, Clémence gaudet
et a Charles Raquin
Raquin
A William

N^o Rodignon
A William

N^o 9.



Acte de Vieux
Elisabeth Marie
Lecocq.

22 Avril.

Par un mil trois cent soixante
de Vingt deux Avril, Cinq heures du soir; par
devant nous Joseph Deschamps, Maire et
officier public de l'Etat civil de la Commune de
Villardou, de son Conjoint, Les Sieurs Philippe
Dominique Lecocq, âgé de Vingt cinq ans, Mécenier,
et Jean Baptiste Pictore, âgé de soixante deux
ans, Vendeur, tous deux demeurant, mais en
demeurant à Villardou; de le premier père, en le
second, Jacques Paris de la Pléville, et après
lecture; lesquels nous ont déclaré que Elisabeth
Marie Lecocq, âgée de trois mois et deux
jours, sans Profession, née et demeurant à Villardou;
Fille de Philippe Dominique Lecocq, premier
Mécenier et de sesse marie, et de Elisabeth Pictore
Vendeur, âgée de Vingt quatre ans, sans Profession,
demeurant ensemble à Villardou, avec son mari,
est décédée au même lieu, au domicile de son
père et mère, aujourd'hui, à une heure
deux de la nuit; et après nous être après
de l'écrit, avons signé de présent acte, que
le second témoin a seul signé avec nous,
après Lecture faite. Le premier témoin père de
la défunte, nous a déclaré ne savoir signer.

N^o Rodignon Lecteur

Par un mil trois cent soixante de
Vingt trois Avril, Six heures du soir; par
devant nous Joseph Deschamps, Maire
et officier public de l'Etat civil de la Commune
de Villardou, et Conjoint de son Conjoint, Jean
Pierre Dubois, âgé de Vingt trois ans,
Mécenier, demeurant à Villardou;

N^o 10.

Acte de Naissance
de Armand
Deschamps.

23 Avril.

Lequel nous a déclaré que Cejourd'hui, à une heure de l'après-midi, il lui est né en son domicile, un enfant, qui lui est présent, et que nous reconnaissons être de Jean Mabanin, en lequel il a donné le surnom de *Armand* de *Armande* *Armand*; lequel enfant il a en de son légitime mariage; avec *Pauline* *Verniers* *Vincent*, âgée de vingt deux ans et demi, sans profession, demeurant à *Orillardon* avec son mari; Lesdites présentations et Déclaration nous en été faites en présence des sieurs *Jean Baptiste* *Arctique* *Arctique*, âgé de quarante quatre ans, *Manuviel*, beau frère du déclarant, et *Guise* *Jérôme* *Tollier*, âgé de quarante six ans, *Châron*, proche voisin dudit déclarant, et tous deux témoins majeurs demeurant à *Orillardon*; Lesquels ont avec que le père de l'enfant comparant en déclarant, signé avec nous le présent acte de naissance, après lecture faite.

Bonnehomme Aubry Tollier
De la commune

N^o 11.
 Acte de Mariage
 de *Jean Baptiste*
Arctique
Arctique
 et de *Marie*
Arctique
Arctique
 le 30 Avril.

Armand sur deux cent soixante. Le *Jean* *Arctique* *Arctique*, curé de la commune de *Orillardon*; *Pauline* *Arctique* *Arctique* de la commune de *Orillardon*, en l'absence de son mari; *Jean Baptiste* *Arctique*, âgé de vingt quatre ans, *Jardinier*, né à *Couilly*, Canton de



Orillardon, Arrondissement de *Neau*, Diocèse de *Neau*, demeurant à *Orillardon*; fils majeur mineur qu'on a vu au mariage de *Armand* *Arctique* *Arctique* *Arctique*, âgé de quarante huit ans, *Arctique* *Arctique*, en de *Marie* *Arctique* *Arctique*, âgée de quarante huit ans, sans profession, demeurant ensemble avec *Orillardon*; Lesquels ici présents en personne, nous ont déclaré consentir au présent mariage, d'un côté. Et *Marie* *Arctique* *Arctique* *Arctique*, âgée de vingt deux ans et demi, *Arctique*, née en demeurant à *Orillardon*; elle majeure de *Jean* *Arctique* *Arctique*, âgé de cinquante cinq ans, *Arctique*, et de *Genevieve* *Arctique* *Arctique*, âgée de cinquante six ans, sans profession, demeurant ensemble avec *Orillardon*; Lesquels aussi ici présents en personne, nous ont déclaré consentir au présent mariage, d'autre part. Et tout est ci dessus constaté, ainsi qu'il résulte des actes de naissance de *Arctique* *Arctique*, qui nous ont été produits, et que nous avons sous les yeux, lesquels après avoir été paraphés par nous les parties présentes, ont été annexés au présent acte. Lequel nous avons requis, se porter à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites en notre *Arctique*, devant les *Arctique* *Arctique* *Arctique* *Arctique* *Arctique* *Arctique*, à l'heure de midi. Et comme opposition au mariage ne nous ayant été faite, nous avons donc requis, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, ainsi que de

Chapitre dix, du Code Civil relatif au Mariage, avons Demandé au futur époux, en la future épouse, s'ils n'avaient de précédente union en bonne forme; et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, avons déclaré au nom de la Loi, que de Noms François Louis Auguste Pinget, et de Demoiselle Marie Antoinette Léonie Raim, étaient unis en Mariage. D'après la Loi sur les filles-mères, nous avons interrogé les deux futurs époux, ainsi que les personnes présentes autorisant le présent Mariage, à nous déclarer s'il avait été fait entre eux, un Contrat de Mariage; lesquels nous ont tous attesté qu'il n'en avait pas été fait. De quoi avons dressé acte sur le Champ, en présence des sieurs

+ en tous quatre témoins
majeurs,
Approuvés de leurs noms.
M. M. L. Raim curé
L. F. H. Pinard
J. B. Raim

Vermeille
L. F. H. Pinard

J. B. Raim
Chelin

P. B. Benoist

L. F. Raim

Jean Louis Claude Chelin, âgé de trente ans, Cultivateur, demeurant à Saint Germain les Caillies, Précuré de L'époux; Le Procureur Spéciale Benoist, âgé de trente deux ans, Maître prêtre de Marcomen, demeurant à Caillies, curé de l'épouse; Le Jean Baptiste Raim, âgé de cinquante deux ans, Charcutier; Le Jean Louis Raim, âgé de cinquante un ans, Cultivateur, tous deux demeurant à Villardon, ex oncles-paternels de l'époux; lesquels ont ainsi que toutes les parties contractantes signé avec nous de présent acte, après lecture faite.

M. M. L. Raim L. F. H. Pinard
J. B. Raim Vermeille curé
L. F. H. Pinard
Chelin P. B. Benoist
J. B. Raim L. F. Raim

N^o 12.



Acte de Naissance
de
Léontine Louise
Groupe

M. M. M.

En mil huit cent soixante, Le quatre
Vingt dix heures du soir; par devant nous Joseph
Desjardins, Maire et officier public de l'Etat
Civil de la Commune de Villardon; est
Comparu Joseph Henri Crapez, âgé de
vingt trois ans, Maronnier, demeurant à
Villardon; lequel nous a déclaré que ce jour lui
a été présenté au Matin, il lui est né en
son domicile, une enfant qu'il nous présente,
et que nous accompagnons de son sexe féminin,
en la quelle il a donné les Prénoms de
Léontine Louise; laquelle enfant il a eu
de son légitime Mariage, avec Antoinette
Clara Brachard, âgée de vingt ans, sans
Profession, demeurant à Villardon, avec son mari;
à cette présentation et déclaration nous ont
été faits en présence de François Arnaud
Diabard, âgé de cinquante trois ans, serurier,
beau-père du déclarant, ex André Quégnier
Delcroquis, âgé de vingt ans, Maronnier,
proche voisin dudit déclarant, tous deux témoins
majeurs demeurant à Villardon; lesquels ont
ainsi que le père de l'enfant, Comparu et
déclarant, signé avec nous le présent acte
de Naissance, après lecture faite.

Groupe Brachard

J. Desjardins

En mil huit cent soixante, Le
dix heures du soir; par devant nous

N^o 13.

Acte de Naissance
De
Alexandre Honoré
Léves.

12 Mai.

A Dolphé Dediquier, Maire et officier public
De l'Etat civil De la Commune De Trilbardou; en
Compagnie Jules Charles Léves, âgé de trente ans
et, M. Courcier, demeurant à Trilbardou; lequel
nous a déclaré que Cezaire Louis à trois heures
du soir, il lui est né en son domicile un enfant
qu'il nous présente, et qui nous reconnaît sous
le nom de son fils, en lequel il a donné le
Prénom De Alexandre Honoré; lequel
enfant il a en de son légitime Mariage, avec
Augustine Suzanne Melayer, âgée de trente
ans, sans Profession demeurant à Trilbardou,
avec son mari; Lesdites présentations et déclarations
nous ont été faites en présence De M. le curé
Pluyette, âgé de vingt neuf ans, M. Courcier,
et Alexandre Staudal Dubois, âgé de
trente ans, aussi M. Courcier, tous deux témoins
majeurs demeurant à Trilbardou, en présence
notamment du déclarant; Et a ledit sieur
Alexandre Pluyette, premier témoin et dernier
marié, signé seul avec nous le présent acte,
de Naissance, après lecture faite. Le père De
Léves et Compagnie en déclarant, et le sieur Alexandre
Staudal Dubois, deux témoins et autres nommés,
nous ont déclaré ne savoir signer.

De l'opinion
Pluyette

N^o 14

Pau mil huit cent soixante le
vingt neuf Mai, sept heures du matin, pas
devant nous M. Dolphé Dediquier, Maire
et officier public De l'Etat civil De la Commune

Acte de Naissance
De
Berthe Marie
Crappe.

28 Mai

De Trilbardou; sont Comparus les sieurs
Joseph Henri Crappe, âgé de vingt trois ans,
M. Courcier, et François Bonnard Braschard,
âgé de cinquante trois ans, Secours. Tous deux
Majeurs majeurs demeurant à Trilbardou;
le premier père, et le second aïeul maternel
de l'enfant ci après nommé; lesquels nous
ont déclaré que Berthe Marie Crappe, âgée
de quinze mois vingt six jours, sans Profession,
née à Characem, Caubin et de l'arrondissement
De Meung, demeurant à Trilbardou; fille De
Joseph Henri Crappe, premier témoin ci
après nommé, et de Christiane Clara
Braschard, âgée de vingt ans, sans Profession,
demeurant ensemble à Trilbardou, avec son mari;
est décédée au même lieu, au domicile de son
père et mère, hier à dix heures du soir; et
après nous être informé de Naissance, avons dressé
le présent acte, que les déclarants ont signé
avec nous, après lecture faite.

Après Charles Crappe
N^o 15

N^o 15.
Acte de Naissance
De
Marie Marie.

19 Juin

Pau mil huit cent soixante, le
vingt Juin, onze heures du matin; pas devant
nous M. Dolphé Dediquier, Maire et officier
public De l'Etat civil De la Commune De
Trilbardou; est Comparu, Etienne Lottin,
âgé de vingt trois ans et demi, Cultivateur,
demeurant à Trilbardou; lequel nous a déclaré
qu'hier, à Paris, il lui est née en son

* Indre et Loire

Décédé à Loches
à Indrois le
vingt quatre mois
mil neuf cent cinquante
et un 7.
Gouillardou le
vingt huit mois
mil neuf cent
cinquante et un - / -
Le Maire -

Donnée sur l'enfant qui lui nous présente,
en que nous reconnaissons être son
fils légitime, en à laquelle il a donné le Prénom
de Marie; laquelle enfant il a eue de son
légitime Mariage, avec Marie Charlotte
de Volpigne de Voudreau, âgée de vingt quatre
ans et demi, sans Profession, demeurant à
Vilbardeau, avec son Mari; ledites présentations
et Déclaration, nous ont été faites en présence
de Louis Hippolyte Bonenfant, âgé de soixante
trois ans, Charrretier, et Jean Baptiste
Ravin, âgé de cinquante neuf ans, aussi
Charrretier, tous deux Nésans majeurs
demeurant à Vilbardeau, en paroisse voisine
du déclarant; lesquels ont suivi que le père
de l'enfant comparant en déclarant, signé avec
nous le présent Acte de Naissance, après
lecture faite, /.

Joseph Bonenfant
Le Bonenfant es RAIN
J. Desjardins

N^o. 16.

Acte de Naissance
de
Emile Dubois,

23 Juin.

Donnée sur l'enfant qui nous présente, le vingt quatre
Jun mil huit cent cinquante, par devant nous
Joseph Desjardins, Maire, en office public
de l'état civil de la Commune de Vilbardeau,
est comparu, M. Auguste Anastas Dubois, âgé
de vingt trois ans, Charrretier, demeurant à
Vilbardeau; lequel nous a déclaré qu'il a
eu un enfant qui lui nous présente, en que nous
reconnaissons être son fils légitime; et en

auquel il a donné le Prénom de ~~Emile~~
Emile; lequel enfant il a eu de son légitime
Mariage, avec Marie Caron, âgée de vingt
trois ans, sans Profession, demeurant à Vilbardeau
avec son mari; ledites présentations et Déclaration
nous ont été faites en présence de Charles
Hippolyte Dubois, âgé de quarante un ans,
Marsouin de Paris, fier du déclarant, et Alfred
Dericé Ravin, âgé de vingt trois ans,
Marsouin, proche voisin du déclarant, tous
deux témoins majeurs demeurant à Vilbardeau;
lesquels ont signé avec nous le présent acte de
Naissance, après lecture faite, excepté de part
de l'enfant comparant, qui nous a déclaré ne
savoir signer.

J. Desjardins Maire
Alfred

N^o. 17.

Acte de Naissance
de
Abel Camille
Platteant.

30 Juin

Donnée sur l'enfant qui nous présente, le premier
Juillet, mil huit cent cinquante, par devant nous
Joseph Desjardins, Maire, en office public
de l'état civil de la Commune de Vilbardeau,
est comparu Pierre Victor Platteant, âgé de
vingt trois ans, Charrretier, demeurant à Vilbardeau;
lequel nous a déclaré qu'il a eu un enfant
qui lui nous présente, en que nous reconnaissons
être son fils légitime; et en que nous reconnaissons
être son fils légitime; lequel enfant il a eu de son légitime
Mariage, avec
Marguerite Eliza Courcier, âgée de vingt
neuf ans, sans Profession, demeurant à Vilbardeau,

avec son mari; Lesdites présentation et Déclaration
nous ont été faites en présence de Pierre
Honore Fay, âgé de trente six ans, Couturier,
beau frère du Déclarant; et de Sébastien Charpentier,
âgé de quarante sept ans, Secours de Lang,
proche voisin du Déclarant, tous deux
Négres majeurs demourant à Quillabou;
desquels ont ainsi que le père de L'enfant
Comparans et Déclarans, signé avec nous
le présent acte de Naissance, après Lecture faite.

Charpentier

Platbault

Fay
de dignier

N^o 18.

Acte de Naissance
de
Emile Droubet.

23 Juillet.

Pau

mil huit cent soixante, Le vingt
Cinq Juillet, nous avons vu Naître; par Demou-
rants Adolphe De dignier, Nôtre et officier
public de l'Etat civil de la Commune de
Quillabou; et Comparans Armand Droubet,
âgé de vingt neuf ans, Charpentier demourant
à Quillabou; lequel nous a déclaré que
Ce jeune Nôtre, a été né le jour du Naître, il lui
est né en son domicile en France qu'il
nous présente, son que nous reconnaissons être
du sexe Masculin, et auquel il a donné
le Nom de Emile; lequel enfant
il a eu de son légitime Mariage, avec
Marie Cécile Dupre, âgée de vingt
Cinq ans, sans Profession, demourant à
Quillabou avec son mari; Lesdites
présentation et Déclaration nous ont été faites
en présence de Charles Armand Dupre,
âgé de cinquante sept ans, Cultivateur,

beau père du Déclarant, et de Louis
Droubet, âgé de quarante sept ans, Marinier,
proche voisin du Déclarant, tous deux Nôtre
majors demourant à Quillabou; lesquels ont
ainsi que le père de L'enfant, Comparans et
Déclarans, signé avec nous le présent acte de
Naissance, après Lecture faite.

Dupre

A Droubet
Couturier

N^o 19.

Acte de Mariage

de

Emile Ferdinand

LeGrand,

et

Yvonne

Augustine

Mayer.

30 Juillet.

Pau

mil huit cent soixante, Le deuxi-
ème Juillet, nous avons vu Naître; par
Ferdinand Maurice, adjoint au Maire de la Commune
de Quillabou, officier public de l'Etat civil, pour
l'absence du Maire; dont Comparans publiquement
dans la Mairie Commune, Emile Ferdinand
LeGrand, âgé de vingt six ans, Charpentier demourant
à Charpentier, Canton de Clary, Vallée, né à
L'Orme, Canton de Clary, Arrondissement de
Cambrai, (Nord); et de Yvonne Auguste
Mayer, en de Belgique Liège, sans
Profession, demourant ensemble à L'Orme; Lesquels
Conductent au présent Mariage, ainsi que cela résulte
d'un acte tenu le deux Juillet mil huit cent soixante,
par Maitre Dubouche, Nôtre à Valenciennes,
Canton de Clary, (Nord); en conséquence le trois Juillet
mil huit cent soixante, qu'ils nous a été représenté,
et que nous avons sous les yeux; lequel après avoir été
paraphé par nous, et par les parties Conducteurs, l'estora
ainsi au présent acte, et une page.

Le Vicain Augustin Nétau, âgé de vingt
six ans trois mois, (Journalier), né en Communauté
à Chillyardon, fille majeure de Vincent Pierre
Nétau, et de Catherine Genevieve Suzanne
Céant, âgé de soixante quatre ans, sans Profession,
demeurant avec Chillyardon, laquelle ici présente en
personne, nous a déclaré Consentir au présent Mariage
d'autre part. Et nous en ci-dessus constaté ainsi
qu'il résulte des actes de Noces de L'époux
et de l'épouse, ainsi que l'acte de Décès du père
de l'épouse, qui nous ont été produits, et qui nous
avons sous les yeux; lesquels après avoir été comparés
par nous, et par la partie produisants, testons
amusez au présent acte. Lesquels nous au
requis de procéder à la célébration du Mariage
projeté entre eux, et pour les Publications ont
été faites tant en notes Noces, qu'en celle de
Charmantay; ainsi les Dimanche quinze
vingt deux Juillet présent mois, à deux heures
après un Certificat Solennel par nous sous
le sceau de la Communauté de Charmantay, en date
de vingt trois Juillet présent mois, dûment légalisé;
lequel après avoir été ainsi paraphé par nous, et
par la partie produisants, testons amusez au présent
acte. Nous oppositions audit Mariage ne
nous ayant été opposées; faisons donc à leur
Acquisition; après avoir donné Lecture de tout
les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que du
Chapitre six de Code Civil relatif au Mariage;
avoir demandé au futur époux, et à la future
épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari
et pour femme; après de leur avoir répondu
de présent en affirmativement, nous déclarer

13
au nom de la loi, que le sieur Henri
Ferdinand Languand, et la demoiselle Victoire
Augustine Nétau, et ainsi en mariage.
D'après la loi de dix juillet mil huit cent
Cinquante, nous avons interpellé les deux futurs
époux, ainsi que la personne présente autorisant
le présent Mariage, à nous déclarer s'il avait
été fait entre eux, un Contrat de Mariage; lesquels
nous ont tous à tort qu'il n'en avait pas été fait.
Et n'étant même de sieur Henri Ferdinand
Languand, et la demoiselle Victoire Augustine Nétau,
nous au déclaré qu'il existe de leur union naturelle,
une enfant, inscrit sous les Registres de l'Etat
civil de notre Communauté, à la date du vingt
trois de septembre mil huit cent cinquante six,
sous le nom de L'époux, et sous les noms de
Augustine Josephine Nétau; laquelle elle
reconnait pour deux fille; sachant que la présente
Déclaration, a été faite sa naissance, et lui donne les
mêmes droits que pourraient avoir les enfants qui
viendraient à naître de leur union légitime. De
quoi avons dressé acte sur le Champ, en présence
des sieurs Gilbert Lapelette, âgé de trente ans, docteur
en Alexandre Dominique Reyelle, âgé de vingt neuf
ans, M. Courcier, tous deux demeurant à Chillyardon,
et amis de l'époux; de Joseph Julien Nétau, âgé
de trente trois ans, M. Courcier, demeurant à Chillyardon,
de Charles Hippolyte Nétau, âgé de trente trois ans,
de Dominique Courcier, tous deux frères
de l'épouse, et tous quatre témoins majeurs; lesquels ont
signé avec nous le présent acte, après lecture faite,
excepté l'époux, l'épouse, et les Sieurs

Joséph Julien Métayer, et Charles Hippolyte
Métayer, troisième et quatrième Nominés, et lesdits
nominés, qui nous ont déclaré au Juvén Signés.

C 2 0 0 0
G. Lapelle

Mauricez

N^o. 20.

Acte de Naissance
De
Gustave Hippolyte
Philippon

12 Août.

Par

mil huit cent soixant, Le
vingt deux, huit heures du Matin; par devant
nous Antoine Desjardins, Maire et officier
public de l'état civil de la Commune de Crilbardou,
en Comparant Eugène Bernabé Philippon, âgé
de quarante trois ans, Marié, fermier, Demeurant
à Crilbardou; Lequel nous a déclaré qu'il est,
à quatre heures du Matin, il lui est né en
son domicile, un Enfant qu'il nous présente,
et que nous reconnaissons être de sexe Masculin,
et auquel il a donné Les Prénoms de Gustave
Hippolyte, Lequel enfant il a en son
légitime Mariage, avec Quatre Bernabé
Josephine, Marié, âgée de quarante ans,
sans Profession, Demeurant à Crilbardou, avec
son mari, accablés présentation et déclaration
sous son lit faite en présence de nous
Ferdinand Maurice, âgé de trente neuf ans,
Cultivateur, et Jean Thomas Vermelle,
âgé de cinquante quatre ans, et Landaisiers,
tous deux témoins majeurs Demeurant
à Crilbardou, et prêtres résidant
du Déclaram; Lesquels ont ainsi que

N^o. 21.

Acte de Vie
De
Marie Catherine
Josephine
Delisle.

10 Septembre.

14
Le père de l'enfant Comparant et
Déclarant, Signé avec nous, le présent acte de
Naissance, après Lecture faite.

C. Jomelle Mauricez

Philippon, et Desjardins

Par

mil huit cent soixant, Le
dix Septembre, Cinq heures du Soir; par devant
nous Antoine Desjardins, Maire et officier
public de l'état civil de la Commune de Crilbardou;
Nous Comparant Les Sieurs Jean Marie Joseph
Desjardins, âgé de cinquante ans, Propriétaire, et
Jean Pierre Nicole Duquill, âgé de soixante deux
ans, aussi Propriétaires, tous deux Nominés majeurs
Demeurant à Crilbardou, Le Vénérable qu'on
en le second prêtre résidant de la Paroisse ci
après nommée; Lesquels nous ont déclaré que
Marie Catherine Josephine Delisle, âgée
de soixant ans, veuve en second, Propriétaire,
née à Cantorville, Canton de Crécy, Seine et
marne, Demeurant à Crilbardou; Elle est dévotement
Jacques Delisle, et de Marie Marguerite Rosalie
Desjardins, et deuve en premier Mariage de Louis
Joseph Champs, et en second de Charles premier
Mariage, est accablée avec Crilbardou, en son
domicile, aujourd'hui à sept heures du Matin;
et après avoir été après de Dieu, avons dressé le
présent acte, que les déclarants ont signé avec nous,
après Lecture faite.

et Desjardins et Desjardins

Lapillon

N^o. 22.

Acte de Naissance
de
Marie Josephine
Pagerie.

22 Septembre.

Par mil huit cent soixante, Le
Vingt deux Septembre, Six heures du soir, par
devant nous Adolphe Dedignies, Juge en
office public de l'Etat civil de la Commune de
Orillbaron, est Comparu Pierre Theodoré
Pagerie, âgé de vingt sept ans et demi, Jardinier
demeurant à Orillbaron, lequel nous a déclaré
que Cejourd'hui à deux heures du soir, il lui est
né en son domicile, une enfant qu'il nous
présente, et qui nous reconnait pour être un sexe
féminin, et à laquelle il a donné les Prénoms
de Marie Josephine; laquelle enfant il
a eu de son légitime Mariage, avec Marie
Louise Apollonnet, âgée de trente un ans,
sans Profession, demeurant à Orillbaron, avec son
mari; Lesdites présentations et Déclaration, nous
ont été faites, en présence de Etienne Chénard,
âgé de trente un ans, Domestique, et François
Alexandre Vaudesol, âgé de quarant ans,
Justitiaux, tous deux témoins naturels demeurant
à Orillbaron, et proches voisins du déclarant;
desquels ont ainsi qu'il sera de l'enfant Comparant
et Déclarant, signé avec nous le présent acte
de Naissance, après lecture faite. /.

Madeux B. Amélie Clément
Adolphe Dedignies Pierre Theodoré Pagerie

N^o. 23.

Par mil huit cent soixante, Le
dix neuf Novembre, quatre heures du soir, par

Acte de Naissance
de
Louise Camille
Pierrot,

19 Novembre.

Parant nous Adolphe Dedignies, Juge
en office public de l'Etat civil de la Commune
de Orillbaron; est Comparu Louis François
Pierrot, âgé de vingt trois ans, Marchand,
demeurant à Orillbaron; lequel nous a déclaré
que Cejourd'hui, à midi, il lui est né en son
domicile, une enfant qu'il nous présente, et
qui nous reconnait pour être un sexe féminin,
en laquelle il a donné les Prénoms de
Louise Camille; laquelle enfant il a eu
de son légitime Mariage, avec Louise Anne
Maillard, âgée de dix neuf ans, Alambicquière,
demeurant à Orillbaron avec son mari; Lesdites
présentations et Déclaration nous ont été faites
en présence de Jacques François Pierrot,
âgé de quarant sept ans, Carpentier sur le
Canal de Lancy, et Louis Etienne Maillard,
âgé de cinquante quatre ans, Marchand, tous
deux témoins majeurs demeurant à Orillbaron;
desquels nous, en le sexe de l'enfant du
déclarant; desquels ont ainsi qu'il sera de
l'enfant Comparant et Déclarant, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite. /.

Pierrot Maillard Adolphe Dedignies
Louis François Pierrot Louis Etienne Maillard

N^o. 24.

Par mil huit cent soixante, Le deux
Décembre, quatre heures du soir; par devant
nous Adolphe Dedignies, Juge en office
public de l'Etat civil de la Commune de Orillbaron;
sont Comparus Alexandre Dethemou,

Acte de Décès
de
M^{re} Alexandrine
Bellement.

2 Décembre.

âgé de trente deux ans, M^{me} Mourin, ex D^{me}
Julien Carremin, âgé de quarant sept ans,
auprès Mourin, tous deux témoins majeurs
demeurant à Grilbardou; Le premier père, et le
second proche voisin du défunt et après nommé,
desquels nous ont déclaré que M^{lle} Alexandrine
Bellement, âgé de cinq ans, sans Profession,
née et demeurant à Grilbardou, fille de
Alexandre Bellement, premier témoin ci dessus
nommé, et de Isabelle Lévaide Debraupuis,
âgé de vingt cinq ans, sans Profession, demeurant
à Grilbardou, avec son mari; est décédée au
même lieu, au domicile de ses père et mère,
aujourd'hui à deux heures du soir, et après
avoir été apaisé par les Décès, avons dressé le
présent acte, que les déclarants ont signé avec
nous, après lecture faite. f.

A Bellesmeil. J. D. Bellement

J. D. Mourin

N^o 25.

Acte de Décès
de
Emilie Clement

19 Décembre.

Pau mil trois cent soixante, le vingt
Décembre, aux heures du matin, par devant
nous Adolphe D'Arignac, Maire et
officier public de l'état civil de la Commune
de Grilbardou, sans Congrua, Louis Clement,
âgé de trente six ans Domestique, et Léon
Julien Carremin, âgé de quarant sept ans,
M^{me} Mourin, tous deux témoins majeurs
demeurant à Grilbardou; Le premier père, et le
second oncle paternel du défunt et après
nommé; desquels nous ont déclaré que
Emilie Clement, âgé de trois ans et demi,
sans Profession, née et demeurant à Grilbardou;

16
fille de André Clement, premier témoin ci
dessus nommé, et de Genevieve Josephine
Debraupuis âgé de trent trois ans, Christiane
demeurant à Grilbardou, avec son mari; est
décédée au même lieu, au domicile de
André Clement, Debraupuis, son grand père,
hier, à trois heures du soir, et après avoir
été à son tour apaisé, avons dressé le
présent acte, que les déclarants ont signé
avec nous, après lecture faite. f.

A. Clement J. Debraupuis

M. D'Arignac

N^o 26.

Acte de Décès
de
Marie Marguerite
Lefranc.

29 Décembre.

Pau mil trois cent soixante, le vingt neuf
Décembre, heures du midi; par devant nous Adolphe
D'Arignac, Maire et officier public de l'état civil de
la Commune de Grilbardou; sans Congrua, Pierre
Victor Lalleant, âgé de trente six ans, Mourin,
et Pierre Honoré Joy, âgé de trente six ans,
Macon, tous deux témoins majeurs demeurant à
Grilbardou; Le premier fils, et le second grand
père du défunt et après nommé; desquels nous
ont déclaré que Marie Marguerite Lefranc,
âgé de soixante deux ans et demi, sans Profession,
née à Moutbyon, Canton de Darrastou, et
auprès Mourin, demeurant à Grilbardou; fille des
deffunts Denis Lefranc, et de Marie Catherine
Merland, et veuve en premier mariage de
Pierre Victor Lalleant, et en second de
Maurice Lazare Doroff; est décédée au
même lieu, au domicile du sieur Pierre Honoré
Joy, son grand, et second témoin ci dessus

nommé, aujourd'hui à 9 heures du Matin ;
 et après nous être assis au Déjeûner, avons
 dressé le présent acte, que les Déclarants ont signé
 avec nous, après Lecture faite. /.

L. Ley Platteaux

A. D. Signere

Clos en vertu de l'arrêté du Préfet de la Seine, par nous
 Maire de la Commune de Villemandeur (Seine-et-Oise),
 le jour d'hui, le 10 Décembre mil huit cent soixante et un. /.

A. D. Signere

Mairie de Villemandeur

Cable alphabétique de Actes
 Contenus au Présent Registre.

Naissances.

N ^o de l'acte	N ^o de l'age	Noms et Prénoms	Date	
			Des Actes	Des Naissances
1	10.	Bouillon Acolphe Armand	23 Avril	23 Avril
2	18.	Bouisset Emile	2 ^e Juillet	2 ^e Juillet
3	16.	Dubois Emile	24 Juin	23 Juin
4	2.	Lecocq Elisabeth Marie	11 Janvier	16 Janvier
5	13.	Léone Alexandre Honoré	12 Mai	12 Mai
6	3.	Marin Emile	13 Janvier	12 Janvier
7	22.	Pagere Marie Josephine	22 Septembre	22 Septembre
8	20.	Philippon Gustave Alphonse	13 Août	12 Août
9	17.	Platteaux Abel Camille	1 ^{er} Juillet	28 Juin
10	11.	Poiré Marie	20 Juin	19 Juin
11	23.	Pivrot Louis Camille	19 Novembre	19 Novembre
12	7.	Sayer Jules Joseph	13 Avril	12 Avril
13	12.	Truppe Léontine Louise	4 Mai	4 Mai

Mariages.

1.	2.	Charles Armand Honoré, et Camille Clémence Josephine	16 Avril	16 Avril
----	----	---	----------	----------

N ^o Noms	N ^o En Regis.	Noms & Surnoms	Date	
			Actes	de naissance de mariage de décès
2.	4	Dubois Magloire Stanislas, es- Ciron Rodine	6 février	6 février
3.	19	Leugrand Henri Jérôme, es- Nélaye Victoriel Augustine	30 juillet	30 juillet
4.	11	Pinart François Louis Auguste, es- Reain Marie Marguerite Céline	30 Avril	30 Avril
5.	1.	Péron Louis François, es- Maillard Louise Céline	9 janvier	9 janvier

Décès.

1.	24	Pettionnet Lion Alexandre	2 Décembre	2 Décembre
2.	21	Clément Gertrude	18 Décembre	19 Décembre
3.	21	Delisle Marie Catherine Josephine	10 septembre	10 septembre
4.	9	Leccy Elisabeth Marie	22 Avril	22 Avril
5.	5	Leccy Elisabeth Marguerite	16 février	16 février
6.	16	Lefranc Marie Marguerite	29 Décembre	29 Décembre
7.	14	Crappe Berthe Marie	29 mai	28 mai
8.	6	Panovcal Alexandre Victoire	3 Avril	2 Avril

Signé le Maire et deux Conseillers

M. M. M.

Récapitulation

Naissances	13
Mariages	5
Décès	8

Total 26 Actes.

Certifié sincère et véritable par nous Maire de La Commune de
Cailbaron, Chevalier, le jour du dix Janvier, mil huit cent
vingt-sept.

M. M. M.